

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 08.03.2016

Dossier complet le 08.03 2016

N° d'enregistrement F093 16 P 0053

1. Intitulé du projet

Rechargement en sable de la plage de la Marquise à l'Ayguade - Commune de Hyères

2. Ident	ification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	Ville d'Hyères les Palmiers
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. le Député-Maire Jean-Pierre GIRAN
RCS / SIRET	Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 10.h travaux de rechargement de plage inférieur à 10 000m3	Apport et étalement de 500 m3 de sable sur la plage de la Marquise pour compenser les phénomènes d'érosion du littoral

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en un rechargement estival par un apport et un étalement de sable de 500m3. Le sable sera issu des excédents en sédiments du pompage de la passe d'entrée du port de la Favière à Bormes les Mimosas. Ces travaux se feront sous les conditions suivantes :

- autorisation de pompage de la passe d'entrée du port de la Favière,
- qualités physico-chimiques des sédiments (valeur en dessous du niveau N1 de référence vis à vis de l'arrêté du 9 août 2006).

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Selon l'importance des tempêtes, la plage de la Marquise à l'Ayguade subit des phénomènes d'érosion ponctuels. Depuis 2012, cette plage a fait l'objet de rechargements estivaux pour un volume cumulé de 2 000 m3 environ et pour un montant financier 40 000 € HT.

Un nouveau dégraissement de la plage a été observé durant cet hiver. La Ville souhaite donc recharger la plage pour contrebalancer le phénomène et requalifier le site pour accueillir les activités balnéaires pour la saison estivale 2016.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il s'agira de :

- charger le sable du pompage sur des camions,
- transporter le sable du port de la Favière jusqu'à la plage de la Marquise,
- déverser le sable en haut de plage,
- étaler avec un chargeur mécanique le sable sur l'emprise de la plage, par mer clame (si besoin et en fonction des contraintes techniques un filet anti-turbidité pourra être mise en place).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune opération n'est à réaliser en phase d'exploitation.

- 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

 La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
- En application de l'article R122-2 du code de l'Environnement, le projet s'inscrit dans la catégorie des "milieux aquatiques, littoraux et maritimes" puis dans la rubrique 10h "travaux de rechargement des plages d'un volume inférieur à 10 000 mètres cubes". Il est soumis à la procédure d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact,

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas selon l'article R122-2 du code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de plage concernée	215 ml
Superficie de plage concernée Volume de sable déposé	1730 m2 500 m3
Totalio de Cinco deposit	

46	local	isation	du	proi	et

Adresse et commune(s) d'implantation

Plage de la Marquise Bd de Marine 83 400 Hyères les Palmiers

Coordonnées géographiques	Long. <u>6</u>	<u>•10</u>	' <u>17</u> " <u>05</u>	Lat. <u>43</u> ° <u>6</u>	<u>' 2 "33</u>
---------------------------	----------------	------------	-------------------------	---------------------------	----------------

 Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:

 Point de départ :
 Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __

 Point d'arrivée :
 Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __

Communes traversées:

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui	Non X
4.7.1 \$i oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oui	Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?	Oui	Non X
Si qui de quels projets se compose le programme ?		

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

· 以 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Seligio	mie env	nothemeniale de la zone a implantation envisagee
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur	le lieu d	le votre projet ?
La plage est utilisée po joint).	our le	s activ	ités balnéaires de type baignade et nautism (voir plan de balisage
			panisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			ne dispose d'un POS (le PLU est en cours d'élaboration) en zone NI.
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	e ou les	docum	ents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	t, par to	ous moy	ens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		x	
an ann de montagne 2		D.	

dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		×	
sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Ville d'Hyères les Plamiers
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	\square		En cours d'élaboration par la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?	×		Un PPRI par anticipation a été arrêté en janvier 2016
approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		[X]	
Le projet se situe-t-il, dans ou	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
à proximité : d'un site Natura 2000 ?	X		En limite des zones SIC Rade d'Hyères (FR9301613) et ZPS Iles d'Hyères (FR9310020)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		\mathbf{X}	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	×		Apport de 500 m3 de sable.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Compte-tenu du régalage du sable par voie terrestre seulement sur la plage émergée, les travaux n'auront pas d'impact négatif temporaire et durable sur la turbidité des eaux et donc sur les herbiers de posidonie (carte des biocénoses jointe). De plus, l'étalement du sable se fera par mer calme et selon les besoins et contraintes techniques un filet antiturbidité pourra être mis en place.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	L'innocuité du sable est vérifiée préalablement aux travaux De plus, pour la sécurité du public un arrêté interdisant l'accès à la plage sera pris durant la période des travaux.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	□ ⊠	La circulation des engins est source de bruit mais qui sera étouffé par la circulation déjà présente sur la route départementale qui longe la plage.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Lors de la circulation des engins
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ŋ	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

	6.2 Les inc	idences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
	Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquelles :
	6.3 Les inc	V	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquels :
200			

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en un rechargement de plage pour garantir les activités balnéaires de la saison estivale 2016. L'apport de sable se fait uniquement sur la plage existante sans empiétement sur des espaces naturels. De plus, l'apport est limité à 500 m3, soit plus 20 fois inférieur au seul nécessaire pour la réalisation directe d'une étude d'impact.

Enfin, la phase de travaux n'est pas à l'origine de dégradations ou nuisances sur l'environnement. Ainsi, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire pour la conduite de ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet				
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X			
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x			
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x			
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;				
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x			

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet Analyses des sédiments issus du dragage de la passe d'entrée du port de la favière Analyses des sables présents sur la plage Plan de balisage estival de la Commune de Hyères Relevé des biocénoses

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Hyères les Plamiers

le,

éléguée

2 3 FEV. 2016

Signature